



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : AIX-MARSEILLE

Établissement : Université Paul Cézanne - Aix-Marseille 3

Demande n° S3LP120002534

Dénomination nationale : Gestion de la production industrielle

Spécialité : Management des systèmes qualité pour la filière vitivinicole

Présentation de la spécialité

La licence, ouverte en 2006, forme des professionnels de la production et de la distribution vinicole, compétents en matière de techniques de production, de suivi des produits et de leur mise sur le marché. Pour cela, elle apporte des compétences techniques, économiques, commerciales, juridiques, de gestion et de démarche qualité. Les métiers visés sont de niveau : assistant ingénieur. La formation est portée par la Nouvelle Faculté des sciences, en association avec la Faculté de droit et des sciences politiques, co-habilitée avec le Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques (Montpellier Sup Agro) et en partenariat avec le lycée professionnel agricole et viticole d'Orange. Elle est conventionnée avec l'Institut rhodanien, et localisée au lycée d'Orange. Initialement en formation initiale, elle accueille depuis 2008 un public en contrat de professionnalisation.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	10
Taux de réussite	100 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	NC
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	60 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	36 %
Pourcentage de diplômés en emploi : enquête nationale 3 enquêtes de l'établissement	NC de 45 % à 73 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Avec son positionnement original, la formation est de qualité et bien connectée aux besoins de la profession, comme le montrent par exemple le conventionnement avec la profession, les emplois occupés par les diplômés et le passage à l'alternance en contrats de professionnalisation. Concernant l'insertion, les enquêtes de suivi propre montrent cependant une forte proportion (croissante) de poursuite d'études. Néanmoins, le dossier est lacunaire. Il manque de nombreuses informations : résultats de l'enquête nationale, filières d'origine du public, attractivité de la formation... Le dossier n'apporte aucune analyse sur les raisons de la faiblesse des effectifs, les modalités d'organisation et de travail en équipe des parties prenantes de la formation, une justification de la localisation complète sur le lycée agricole d'Orange. Il faut se référer à la fiche « AFOM » (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces), fournie en annexe, pour trouver des éléments d'information et d'analyse.

Etant donné les éléments manquants sur le pilotage et l'organisation, il est difficile d'établir un diagnostic totalement éclairé pour proposer des voies d'amélioration. Par ailleurs, des éléments techniques sont à revoir ou posent question : le volume du projet tuteuré est insuffisant eu égard à la réglementation ; la durée du stage est très importante et semble laisser peu de place aux enseignements.

- Points forts :
 - Le très bon réseau de professionnels.
 - La mise en place d'une pédagogie axée sur les contrats de professionnalisation.
 - Les diplômés employés dans le cœur de métier.

- Points faibles :
 - La faiblesse des effectifs.
 - La forte proportion de poursuites d'études.
 - La mauvaise qualité de l'information fournie dans le dossier d'habilitation.
 - Le pilotage incertain.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il faudrait apporter de l'information sur tous les éléments manquants pointés précédemment. Il conviendrait de mettre en place un véritable conseil de perfectionnement qui intègre des représentants du public et d'anciens élèves pour apporter des améliorations à la formation. Ce conseil devrait analyser les résultats pour prioritairement rechercher des solutions permettant d'accroître le nombre de candidatures et remédier aux poursuites d'études. Des mesures pour développer le rayonnement de la formation au plan national pourraient y contribuer. Une plus grande sélectivité sur les candidatures permettrait dans ces conditions de cibler un public visant une insertion immédiate.

Une analyse devrait également être menée concernant les modalités du partenariat entre les parties prenantes, le rôle de l'université dans le pilotage de la formation, les faiblesses d'une localisation excentrée, le rôle des technologies de l'information et de la communication dans une optique d'amélioration de la gouvernance et de renforcement de l'attractivité. Enfin, il conviendrait de renforcer le volume du projet tuteuré qui ne respecte pas le cadre réglementaire de l'arrêté de novembre 1999 (le quart du volume de formation), et de veiller à ce que le temps dédié aux enseignements soit suffisant.